



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **mardi 14 avril 2026 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Diane Boyer, conseillère
Monsieur Mario Demers, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller
Madame Carmen Pilote, conseillère
Madame Mélanie Rose, conseillère

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Madame Denise Bergeron, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2026-04-075

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2026 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'ouvrir la séance ordinaire du mardi 14 avril 2026 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 02 et s'est terminée à 19 h 03.

2026-04-076

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Melanie Rose

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 10 mars 2026, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 10 mars 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2026-04-077

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2026-04)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Mario Demers
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le n° MP-2026-04 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-078

DÉPÔT DES LISTES DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2025 ET MARS 2026

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement n° 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt des listes des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour les mois de décembre 2025 et mars 2026 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-079

ENTÉRINEMENT DE LA NOMINATION DE M. SYLVAIN GERVAIS À TITRE DE CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant les diverses étapes d'évaluation pour ce poste ;

Considérant l'évaluation globale favorable par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Melanie Rose

D'entériner la nomination de M. Sylvain Gervais au poste de chef aux opérations au Service d'urgence et de protection contre les incendies Pincourt/NDIP rétroactivement au 13 avril 2026, le tout selon les conditions apparaissant au contrat de travail.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de travail de M. Gervais.

De féliciter et souhaiter bon succès à M. Gervais dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-080

ENTÉRINEMENT DE LA NOMINATION DE M. NICOLAS DEMURTAS À TITRE DE GESTIONNAIRE DES MESURES PRÉVENTIVES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant que notre gestionnaire en sécurité civile dispose de ressources humaines limitées dans le cadre de l'entente intermunicipale et que, parallèlement, le Schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, bien que complet, requiert une implication locale pour des actions spécifiques comme la continuité des mesures préventives et le soutien à la communauté en phase de rétablissement post-sinistre ;

Considérant qu'une analyse a été menée pour optimiser la structure organisationnelle en fonction de nos besoins actuels et futurs, notamment en matière de sécurité civile ;

Considérant la recommandation en ce sens par la direction générale lors de la commission d'administration et des finances du 13 avril 2026, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier

APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'abolir le poste de « Capitaine à la prévention » et d'autoriser la création du poste de « Gestionnaire des mesures préventives en sécurité incendie et civile ».

De nommer M. Nicolas Demurtas à ce nouveau poste aux conditions établies par la direction générale.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer le contrat de travail de M. Demurtas.

De féliciter et souhaiter bon succès à M. Demurtas dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION ET FINANCES

2026-04-081

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE MARS 2026

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement n° 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote

APPUYÉ PAR Mario Demers

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de mars 2026 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement n° 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-082 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EFFECTUÉ EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Considérant les élections municipales du 2 novembre 2025, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

De reconnaître le dépôt du rapport d'activités de la trésorière effectué en vertu du Chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'année se terminant le 31 décembre 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-083 AFFECTATION D'UNE SOMME DE 239 153,51 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR L'ENGAGEMENT 2025

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Melanie Rose

D'autoriser l'affectation d'une somme de 239 153,51 \$ du surplus accumulé non réservé pour l'engagement 2025, le tout selon la liste déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-084 ANNULATION DES SOLDES DES RÉSERVES AFFECTÉES À DIVERS PROJETS FINANCÉS PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025 ET AFFECTATION AUX RÉSERVES IDENTIFIÉES

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'autoriser l'annulation des soldes des réserves affectées à divers projets financés par le surplus réservé au 31 décembre 2025 et l'affectation aux réserves identifiées, le tout selon la liste déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-085 ANNULATION DES SOLDES DES DIVERS PROJETS FINANCÉS PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025 ET RENFLOUEMENT AU SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR Melanie Rose
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'annulation des soldes des divers projets financés par le surplus non réservé au 31 décembre 2025 et le renfloement au surplus non réservé, le tout selon la liste déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-086

ANNULATION DES SOLDES DES RÉSERVES AFFECTÉES À DIVERS PROJETS

PROPOSÉ PAR Mario Demers
 APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'annuler les soldes des réserves affectées aux divers projets suivants :

N°	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
ENGAGEMENT 2021		
1COMM-00054	Publicité	801,22 \$
	TOTAL	801,22 \$
ENGAGEMENTS 2022		
2EPU-000344	Équipement immeuble	1 417,33 \$
2EPU-000345	Contrat entretien équipements	2 624,69 \$
2INFRA-0097	Honoraires ingénierie	478,74 \$
2INFRA-0109	GS Consultants - Honoraires terrain pickleball	3 776,93 \$
2LSC-000657	Céline Poirier – Murale	1 739,72 \$
2TP-0001385	Divers médical	766,91 \$
2TP-0001386	Déplacement et allocation	997,38 \$
	TOTAL	11 801,70 \$
ENGAGEMENTS 2023		
3DG-0000200	Amazon pour caméra	4,75 \$
3EPU-000317	Pièces et accessoires	925,82 \$
3EPU-000324	Pièces et accessoires	1 710,30 \$
3INFRA-0004	Descente bateau parc Bellevue	472,44 \$
3LSC-000572	Téléphone chalet	113,22 \$
3LSC-000573	Pièces et accessoires	343,31 \$
	TOTAL	3 569,84 \$
ENGAGEMENTS 2024		
4COMM-00108	Mandat Cie Well	416,98 \$
4COMM-00110	Mentorat Lean Sigma	338,00 \$
4EPU-000324	Changement portes SP-2	1 781,40 \$
4EPU-000326	Travaux réparation SP-1	262,49 \$
4EPU-000327	Ajout équipements automates	879,75 \$
4EPU-000334	Chaises de bureau	435,70 \$
4EPU-000335	Achat balayeuse	312,11 \$
4GRE-000032	Cellulaire	1 169,13 \$
4INFO-00134	Commutateur fortigate	48,30 \$
4LSC-000602	Kiosque nautique	73,92 \$
4LSC-000603	Matériel promo	456,57 \$
4LSC-000615	Services scientifiques et de génie	258,19 \$
	TOTAL	6 432,54 \$

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-087

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES - TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines taxes municipales, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'autoriser la provision pour créances douteuses des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 6 420,13 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-088

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES - FACTURES DIVERSES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines factures étant donné que les procédures de réclamation ont été effectuées par le Service administration et finances et le Service du greffe ;

Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extra-comptables, il est

PROPOSÉ PAR Melanie Rose
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'autoriser la provision pour créances douteuses de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 79 557,13 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-089

COMPTES À RECEVOIR - TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales ;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2025 et qu'elles sont périmées, il est

PROPOSÉ PAR Mario Demers
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 16 790,69 \$ à même la provision pour créances douteuses.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-090

COMPTES À RECEVOIR - FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses étant donné que deux envois de réclamation ont été effectués par le Service administration et finances et le Service du greffe ;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2025 et qu'elles demeureront dans nos listes extra-comptables, il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 1 090,37 \$, à même la provision pour créances douteuses.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES URBAINES

2026-04-091

OCTROI DE CONTRAT - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE 2026 - AO 2026-004 INV

Considérant le processus d'appel d'offres 2026-004 sur invitation pour le marquage de la chaussée pour l'année 2026 ;

Considérant que le processus de cet appel d'offres s'est terminé le 19 mars 2026 ;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Considérant l'analyse des soumissions reçues :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes inc.)	Rang
Lignes-Fit Inc.	X	52 703,09 \$	1
9254-8783 QUÉBEC INC. (Lignes Maska)	X	63 793,48 \$	2
ENTREPRISE TECHNLIN INC.	X	66 620,41 \$	3
9181-5084 QUÉBEC INC. (Solutions Marquage de lignes)	X	73 548,93 \$	4
MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC INC.	X	79 726,71 \$	5

Considérant que le soumissionnaire ayant soumissionné le plus bas est conforme, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'octroyer un contrat pour le marquage de la chaussée pour l'année 2026 auprès de « Lignes-Fit Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 52 703,09 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres 2026-004 INV.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-350-00-520.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-092

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE PIÈCES ET LA RÉPARATION DE LA POMPE 2 À LA STATION DE POMPAGE 3 - DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES URBAINES »

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'octroyer un contrat pour l'achat de pièces et la réparation de la pompe 2 à la station de pompage 3, dans le cadre du projet de mise à niveau des stations 1 à 7, auprès de « LM 1947 Inc. » pour la somme de 12 265,60 \$, toutes taxes incluses.

De prévoir des frais de contingence pour la somme de 2 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Infrastructures urbaines » et de les imputer au poste budgétaire 22-400-40-895.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-093

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT - PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024 À 2028 - NOUVELLE PROGRAMMATION

Considérant la résolution 2024-12-367 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 ;

Considérant la programmation révisée en date du 24 mars 2026, il est

PROPOSÉ PAR Melanie Rose
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'approuver la nouvelle programmation révisée en date du 24 mars 2026 prévoyant deux nouveaux projets de priorité 2 par rapport à la programmation initiale datée du 19 décembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-094

ENTÉRINEMENT DE L'OCTROI DE CONTRATS POUR DES TRAVAUX ET POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES AU 919, CHEMIN DUHAMEL (HÔTEL DE VILLE) À LA SUITE DU BRIS D'UNE CONDUITE

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'entériner l'octroi de contrats pour des travaux devant être effectués au 919, chemin Duhamel à Pincourt (hôtel de ville), à la suite du bris d'une conduite, auprès de divers fournisseurs pour la somme de 5 493,13 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de les imputer au poste budgétaire 02-196-00-531.

D'entériner l'achat de divers équipements informatiques devant être remplacés au 919, chemin Duhamel à Pincourt (hôtel de ville), à la suite du bris d'une conduite, auprès de divers fournisseurs pour la somme de 2 180,04 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de les imputer au poste budgétaire 02-136-00-740.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-095

ENTÉRINEMENT DE L'OCTROI DE CONTRATS POUR DES TRAVAUX AU 919, CHEMIN DUHAMEL (HÔTEL DE VILLE) À LA SUITE D'UNE INFILTRATION D'EAU DANS LES FONDATIONS

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Mario Demers
Melanie Rose

D'entériner l'octroi de contrats pour des travaux devant être effectués au 919, chemin Duhamel à Pincourt (hôtel de ville), à la suite d'une infiltration d'eau dans les fondations, auprès de divers fournisseurs pour la somme de 10 218,59 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de les imputer au poste budgétaire 02-196-00-531.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-096

ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - ABRASIFS TRAITÉS POUR LES CHAUSSÉES - SAISONS 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 ET 2029-2030

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite procéder à l'approvisionnement d'abrasifs traités pour les chaussées requis pour l'entretien hivernal ;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre aux municipalités la possibilité de participer à un regroupement d'achats afin d'obtenir des conditions avantageuses pour l'acquisition d'abrasifs ;

Considérant que la Ville juge opportun d'adhérer à ce regroupement d'achats pour les saisons 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030 ;

Considérant que la participation au regroupement d'achats n'engage la Ville que selon ses besoins réels et selon les conditions prévues aux documents d'appel d'offres et au contrat découlant de celui-ci, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Mario Demers
Carmen B. Pilote

D'adhérer au regroupement d'achats de l'UMQ visant l'acquisition d'abrasifs traités pour les chaussées pour les saisons 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030.

De mandater l'UMQ pour procéder, au nom des municipalités participantes, à l'appel d'offres, à l'analyse des soumissions, à l'octroi du contrat et au suivi administratif conformément aux règles applicables.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, M. Philippe Renaud, ou toute autre personne désignée par celui-ci, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt tout document requis pour donner effet à la présente résolution, incluant la confirmation de participation et, le cas échéant, les documents reliés au contrat.

De transmettre copie de la présente résolution à l'UMQ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-097

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLICS POUR L'ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE-PELLETEUSE (TRACTOPELLE) ET D'UNE PELLE SUR ROUES (EXCAVATRICE SUR PNEUS)

Considérant les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) encadrant l'adjudication de contrats, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Melanie Rose

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou tout autre gestionnaire mandaté par ce dernier à aller en appel d'offres publics pour l'acquisition d'une chargeuse-pelleteuse (tractopelle) et d'une pelle sur roues (excavatrice sur pneus).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-098

OCTROI DE CONTRAT POUR DES SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LA CONCEPTION ET LA SÉCURISATION DE LA TRAVERSE TROTTER - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES URBAINES »

Considérant que ce projet est prévu au PTI 2026-2027-2028, il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'octroyer un contrat pour les services d'ingénierie pour la conception et la sécurisation de la traverse Trotter auprès de la firme « Force Solutions Construction Inc. » pour la somme de 14 936,98 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Infrastructures urbaines » et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-771.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2026-04-099

ADOPTION DU BILAN ANNUEL 2025 ET DE LA VERSION CORRIGÉE DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2026-2027

Considérant que le gouvernement, par le biais de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, contraint les municipalités de plus de 15 000 habitants à se doter d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées ;

Considérant que la Ville de Pincourt a adopté un plan triennal à ce titre et qu'elle doit donc adopter un bilan pour chacune des années en cause ;

Considérant la résolution 2025-10-336 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2025, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'adopter le bilan annuel 2025 et la version corrigée du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026-2027 proposé par le comité.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-100

AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS PROMOTIONNELS ET D'INFRASTRUCTURES TEMPORAIRES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR Mario Demers
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser l'achat d'équipements promotionnels et d'infrastructures temporaires auprès de divers fournisseurs pour la somme de 36 092,52 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le fonds de roulement, remboursées en trois versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2027 et de les imputer au poste budgétaire 22-700-40-092.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-101

OCTROI DE CONTRATS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE P-TOWN - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PARCS MUNICIPAUX ET MOBILIER URBAIN »

Considérant que la mise à niveau des infrastructures extérieures de loisirs et culture était prévue au PTI 2026-2028 ;

Considérant la recommandation de la commission de développement social, services communautaires, loisirs et culture lors de la réunion du 16 mars 2026 d'aller de l'avant dans le projet d'aménagement de la zone P-Town, il est

PROPOSÉ PAR Melanie Rose
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser l'octroi de contrats pour l'aménagement de la zone P-Town, incluant l'acquisition d'un conteneur, le branchement électrique, l'aménagement du site par l'installation de pavé ainsi que l'achat de mobilier urbain auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 85 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Parcs municipaux et mobilier urbain » et de les imputer au poste budgétaire 22-700-20-766.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-102

AUTORISATION D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'en vertu des articles 4 (par.8) et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, c. 6), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, la Ville peut procéder à la fermeture d'une rue par résolution, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Melanie Rose
Mario Demers

D'autoriser la tenue du « Festival BougeBouge & Marathon de l'île Perrot 2026 » sur le réseau routier le dimanche 3 mai 2026, à 8 h 30, selon les trajets déposés.

D'autoriser, suivant la demande formulée par l'école Notre-Dame-de-Lorette, la tenue d'un spectacle de cirque le jeudi 14 mai 2026, sur le terrain de l'école.

D'autoriser la tenue de la « Course Chêne-Bleu » sur le terrain de l'école secondaire du Chêne-Bleu et sur le réseau routier le vendredi 22 mai 2026, à 9 h, selon les trajets déposés.

D'autoriser, suivant la demande formulée par la Société canadienne du cancer, la tenue de la 22^e édition du « Relais pour la vie » sur les terrains du parc Olympique à Pincourt, le samedi 13 juin 2026, de 16 h à minuit, et ce, sans l'utilisation du réseau.

D'autoriser, suivant la demande formulée par l'école Edgewater, la tenue d'un lave-auto le 23 mai 2026 sur le terrain de l'école aux conditions suivantes :

- l'eau ne devra pas couler de manière continue et l'utilisation de pistolets d'arrosage est requise ;
- la borne-fontaine utilisée devra être équipée de vannes à guillotine pour bouches d'incendie.

D'autoriser les différents services municipaux (loisirs et services communautaires, travaux publics et infrastructures urbaines, urgence et protection incendie) à participer à la réalisation des événements.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des événements.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-103

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE SURFACE DEKHOCKEY MULTISPORT FIRST COURT ÉLITE AU PARC SHAMROCK - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PARCS MUNICIPAUX ET MOBILIER URBAIN »

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'une surface DekHockey multisport first court élite au parc Shamrock auprès de « LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC. » pour la somme de 16 613,89 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Parcs municipaux et mobilier urbain » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-104

AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS TECHNOLOGIQUES, DE MOBILIER ET DE COLLECTIONS LUDIQUES POUR LA BIBLIOTHÈQUE - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant le diagnostic BiblioQUALITÉ 2024 et l'établissement de la vision stratégique de la bibliothèque, une série d'investissements ciblés est proposée pour améliorer l'offre de services, enrichir les collections et bonifier l'expérience usagers ;

Considérant la recommandation de la commission de développement social, services communautaires, loisirs et culture lors de la réunion du 23 février 2026 d'aller de l'avant dans ce projet, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'autoriser l'achat d'équipements technologiques, de mobilier et de collections ludiques pour la bibliothèque auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de les imputer au poste budgétaire 02-770-00-640.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-105

AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SOUTIEN POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'OMNI-CENTRE (PHASE 2) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (VOLET 1)

PROPOSÉ PAR Mario Demers
APPUYÉ PAR Melanie Rose

D'autoriser la présentation d'une demande de soutien pour l'agrandissement de l'Omni-Centre (phase 2) au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), volet 1 (infrastructures sportives et récréatives).

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

De désigner M. Francis Hamel, directeur du Service des loisirs, culture et services communautaires, comme personne autorisée à agir et à signer, au nom de la Ville de Pincourt, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-106

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ DÉTAILLÉE VISANT LA CONVERSION DE LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS SPORTIFS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant la résolution 2025-06-219 adoptée lors de la séance ordinaire du mardi 10 juin 2025 confiant, à l'UMQ, le mandat de procéder au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de services clés en main visant la conversion de luminaires d'éclairage pour les terrains sportifs en luminaires à technologie DEL dans les quantités nécessaires pour les activités de la Ville ;

Considérant l'appel d'offres n° ECLA-SPORT-2025 concernant l'acquisition et l'installation de luminaires de terrains sportifs à la technologie DEL avec services connexes, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'octroyer un contrat pour la fourniture d'une étude de faisabilité détaillée visant la conversion de luminaires d'éclairage des terrains sportifs en luminaires à technologie DEL auprès de « ÉNERGÈRE INFRASTRUCTURES S.E.C. » (AINSWORTH INC.) pour la somme de 32 353,53 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-044.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

URGENCE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2026-04-107

ENTÉRINEMENT DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE GRAME POUR LE PROGRAMME « UN ARBRE POUR MON QUARTIER » (UAPMQ) POUR 2026

Considérant la recommandation de la commission de l'aménagement durable du territoire et de l'environnement lors de la réunion du 23 mars 2026, il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote
APPUYÉ PAR Melanie Rose

D'entériner la signature de l'entente de participation financière entre la Ville de Pincourt et le GRAME pour le programme « Un arbre pour mon quartier » (UAPMQ) pour 2026.

D'autoriser une dépense maximale de 14 400 \$, toutes taxes incluses, pour ce programme, de la financer à même le surplus réservé « Environnement et plantations » et de l'imputer au poste budgétaire 02-135-00-410.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE, COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

2026-04-108

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 780-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion donné, le dépôt du premier projet de *Règlement n° 780-33 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 780, tel qu'amendé*, de façon à restreindre l'usage additionnel « Hébergement de type gîte touristique » aux résidences unifamiliales détachées et l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du mardi 10 mars 2026, sous la résolution 2026-03-068 ;

Considérant la consultation publique sur ledit projet de règlement tenue le mardi 14 avril 2026 à 18 h 30, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'adopter le second projet du *Règlement n° 780-33 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 780, tel qu'amendé*, de façon à restreindre l'usage additionnel « Hébergement de type gîte touristique » aux résidences unifamiliales détachées.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-109

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2025

PROPOSÉ PAR Mario Demers
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

De prendre acte du dépôt, par la greffière, du rapport sur la gestion contractuelle 2025, le tout conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., chapitre C-19.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-110

AUTORISATION ET MANDAT À L'UMQ - REGROUPEMENT D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Considérant que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* ou l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec, la Ville de Pincourt peut participer à un regroupement d'assurances avec l'UMQ ;

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite se joindre au regroupement d'assurances en commun de l'UMQ, à titre de municipalité participante, pour l'acquisition d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (ci-après le « Regroupement en assurances ») ;

Considérant que la période visée par le contrat d'assurances issu du Regroupement d'assurances est du 31 mars 2026 au 30 mars 2031 ;

Considérant que l'UMQ agit à titre de mandataire du Regroupement d'assurances, notamment pour la préparation de la documentation, la procédure de publication d'avis d'intention, l'octroi du contrat d'assurances et le renouvellement, le cas échéant ;

Considérant que la Ville de Pincourt, à titre de municipalité participante au Regroupement d'assurances, s'engage à effectuer l'achat de ses assurances auprès du soumissionnaire retenu, conformément aux lois applicables, et à fournir les renseignements requis à cette fin ;

Considérant que les protections et conditions afférentes aux assurances sont prévues dans des polices d'assurances ou certificats émis au nom de chaque municipalité participante ;

Considérant que la Ville de Pincourt demeure responsable du paiement de ses primes et de ses frais, notamment les frais d'administration applicables en faveur de l'UMQ ;

ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

POPULATION	MEMBRES UMQ	NON-MEMBRES UMQ
- de 20 000	225 \$ plus taxes	300 \$ plus taxes
+ de 20 000	225 \$ plus taxes	300 \$ plus taxes

Considérant que, bien que l'UMQ, en tant qu'adjudicateur, prenne les précautions raisonnables à l'égard des présentes, chaque partie membre du regroupement s'engage à régler elle-même tout litige qui pourrait survenir suite ou à l'occasion des présentes, y compris celui entre elle et l'assureur ou le courtier de ce dernier ;

Considérant que, sous réserve des dispositions légales applicables, une municipalité peut adhérer ultérieurement au regroupement, s'en retirer ou être expulsée selon les modalités établies par le Regroupement d'assurances, il est

PROPOSÉ PAR

Diane Boyer

APPUYÉ PAR

René Lecavalier

De joindre le Regroupement d'assurances de l'UMQ, à titre de municipalité participante, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances pour la responsabilité pénale en matière de santé et sécurité, pour la période du 31 mars 2026 au 30 mars 2031.

De mandater l'UMQ pour agir à titre de mandataire du Regroupement d'assurances, notamment afin de préparer et de procéder à la publication d'un avis d'intention, à l'octroi du contrat d'assurances et à son administration, dont son renouvellement.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, tout document, formulaire, contrat ou autre formalité requise en lien avec le Regroupement d'assurances, pour donner plein effet à la présente résolution.

De transmettre la présente résolution à l'UMQ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-111 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 819-05 RÉVISANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE PINCOURT

Mme la conseillère Diane Boyer donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement n° 819-05 révisant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pincourt* et dépose ledit projet de règlement, le but de celui-ci étant de mettre à jour les règles obligatoires de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM) à la suite d'une élection générale.

2026-04-112 ENTÉRINEMENT DE LA NOMINATION D'UN MANDATAIRE DE LA VILLE DE PINCOURT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'entériner la nomination de M. Yanick Bernier, directeur du Service d'urgence et de protection contre les incendies Pincourt/NDIP, à titre de mandataire auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour agir et signer, au nom de la Ville de Pincourt, tout document concernant les transactions relativement à la flotte de véhicules de la Ville.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-113 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2026

Considérant l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de l'année 2026 lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2025, sous la résolution 2025-12-366, il est

PROPOSÉ PAR Melanie Rose
APPUYÉ PAR Mario Demers

De modifier le calendrier des séances du conseil municipal afin d'ajouter une séance ordinaire le mardi 21 avril 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-04-114 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 943-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 943 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 820 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE LEDUC

Mme la conseillère Carmen B. Pilote donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement n° 943-01 modifiant le Règlement n° 943 décrétant un emprunt de 2 820 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Leduc* et dépose ledit projet de règlement.

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 36 et s'est terminée à 20 h.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-04-115

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2026

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du mardi 14 avril 2026 à 20 h 01.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE